

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Arbres et Paysages en Gironde (AP33) - Partenariat CUB -
Valorisation du patrimoine arboré des haies sur le territoire de la Communauté
Urbaine de Bordeaux et sensibilisation des publics - Subvention de
fonctionnement 2012 - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs

A la suite du séminaire Natures de Villes qui a eu lieu en 2009 et du comité de pilotage Natures de Villes du 18 février 2010, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée dans une politique Nature en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité et de la nature.

L'association (de type loi 1901) Arbres et Paysages en Gironde (AP33), créée le 29 novembre 1994 est dirigée par un conseil d'administration. Elle coordonne des programmes subventionnés de plantation d'arbres et de haies champêtres sur le territoire girondin. Depuis 2005, elle a obtenu l'agrément départemental au titre d'association de protection de l'environnement. Elle est membre de l'Association Nationale Française des Arbres et des Haies Champêtres (AFAHC).

L'association AP33 assure des actions de sensibilisation et d'information par voie de presse et en collaboration avec des organisations professionnelles, administratives et associatives. Elle accompagne techniquement et administrativement différents acteurs dans la réalisation de projets de plantation de haie : agriculteurs, viticulteurs, apiculteurs, propriétaires fonciers, collectivités territoriales (notamment le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général de la Gironde), syndicats, CAUE, DDTM ou CEMAGREF.

STRUCTURATION ET METHODES DE TRAVAIL DE L'ASSOCIATION

Elle est composée de trois conseillers techniques permanents et d'un assistant administratif et technique à mi-temps.

L'association est basée sur la commune du Haillan et mène ses actions sur l'ensemble de la Gironde dont quelques rares, pour le moment, sur le territoire de la CUB.

Arbres et Paysages en Gironde travaille avec un souci constant de concertation et d'échanges pour élaborer des réalisations qui répondent aux besoins écologiques et humains des territoires.

Le champ des compétences recouvre les haies, les bandes boisées, les plantations d'alignements, les bosquets, l'arborisation de terrains ou agroforesterie. L'objectif des interventions est l'amélioration de la biodiversité et de l'équilibre biologique, la création ou le confortement de corridors écologiques, l'effet brise-vent, le rôle anti-érosion (talus, fossé, terrain en pente), la protection de la qualité des eaux, l'amélioration du cadre de vie et du paysage, le développement du tourisme de nature, la production de bois (d'œuvre et de chauffage).

INTEGRER LA CUB DANS UNE DEMARCHE GLOBALE DE VALORISATION DES HAIES ET DE LA BIODIVERSITE

Arbres et Paysages 33 mène son programme d'actions en lien étroit avec le Conseil général de la Gironde et souhaite étendre et renforcer cette démarche sur le territoire communautaire en y associant la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les actions du programme correspondent aux ambitions que notre établissement public s'est fixé et pourront permettre une meilleure prise en compte de la biodiversité sur le territoire de la CUB. Il s'agit notamment d'un accompagnement des services des collectivités, d'un appui technique pour la réalisation de projets en zones urbaine et rurale et d'opérations de sensibilisation des agents et du grand public.

L'association répond aux critères d'aides financières définis par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011, « Projets Nature - Proposition d'un dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets »

Sa demande a été examinée en comité de projet du 20 avril 2012 comme le prévoit la délibération susvisée et a obtenu un avis favorable du comité.

Les actions à mener par Arbres et Paysages 33 sur le territoire de la CUB sont de 3 types :

1 - Expertise, accompagnement des services de la CUB pour des suivis de chantiers en zone urbaine

L'objectif proposé par Arbres et Paysages en Gironde dans cet axe est d'améliorer et d'intégrer les valeurs de biodiversité et gestion raisonnée dans les projets d'aménagement et d'entretien du foncier appartenant à la CUB. Un état des lieux des aménagements paysagers séparatifs sur ce foncier sera établi. Des préconisations, orientations et accompagnement seront mis en place.

2 - Appui technique auprès des exploitants agricoles de la CUB

L'intérêt de la proposition d'Arbres et Paysages en Gironde est qu'elle répond à certains objectifs du rapport Quévremont (octobre 2010) en ce sens que l'agriculture (zones maraîchères, zones bocagères et de pâture, vignes et cultures céréalières) doit intégrer des enjeux et des objectifs de paysage, de biodiversité et de santé/environnement.

Les exploitants agricoles seront donc approchés et accompagnés techniquement s'ils le souhaitent par l'association afin de participer au confortement des corridors écologiques et de la trame verte et bleue sur le territoire.

Sont donc concernés les territoires de :

2. a. zones maraîchères (occupent 130 hectares du territoire)

Le rapport Quévremont établit que les surfaces maraîchères sont passées, sur la CUB, de 450 ha dans les années 60, à 130 ha aujourd'hui. Un patrimoine grignoté par l'urbanisation que la CUB compte bien redynamiser mais aussi étendre.

L'association propose dans cette action un programme de plantations de haies et de confortement de corridors écologiques pour la protection des cours d'eau qui serait compatible avec le type d'agriculture en place et les modalités de gestion de ces espaces.

2. b. Zones bocagères et de pâturage : où de l'élevage (bovin, caprin, chevaux...) est présent comme sur la presqu'île du Bec d'Ambès et sur la zone des marais de Blanquefort et de Parempuyre.

2. c. Vignes : elles occupent plus de 1 000 hectares sur l'ensemble de la Communauté Urbaine de Bordeaux (côtes de Bordeaux, Bordeaux, Graves, Pessac-Léognan). Les appellations se retrouvent de part et d'autre de la Garonne sur les communes de Bouliac, Ambarès-et-Lagrave, Mérignac, Pessac, Blanquefort ou encore Gradignan.

Arbres et Paysages développera des approches pour une viticulture durable et d'environnement en lien avec les propriétaires

2. d. Cultures céréalières : plus de 2 500 hectares de terres labourables (blé, maïs, tournesol) sont présentes sur les secteurs de Blanquefort, de Parempuyre ou encore sur le bec d'Ambès. Au total, 8 communes de la CUB abritent des cultures céréalières.

3 - Opérations de sensibilisation

De par le développement de sa politique Nature et la mise en œuvre de son Agenda 21, la CUB a pour objectif de construire un projet de territoire solidaire, équitable et respectueux de l'environnement.

Afin de montrer l'exemple mais aussi de proposer d'autres méthodes de végétalisation aux acteurs de la CUB, Arbres et Paysages transmettra son savoir-faire et participera ainsi à la démarche de la collectivité.

3. a. Informations pédagogiques et techniques aux agents de la CUB

Informations pédagogiques et techniques auprès des agents de la CUB : méthodologie de plantations, paillages biodégradables utilisation de jeunes plants champêtres, choix des espèces, etc.

3. b. Informations pédagogiques et techniques au grand public

Élaboration de plaquettes d'information pour les particuliers propriétaires, des constructeurs, etc. L'impression et la diffusion des documents sont laissées aux soins de la CUB.

Budget prévisionnel du programme d'actions

Le budget prévisionnel de ce partenariat s'inscrit dans un cofinancement auquel le Conseil général de la Gironde prend part.

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)	
Charges	2 000	Ressources propres (58,57 %)	34 930
Services extérieurs	2 550	Conseil général de la Gironde (21,26 %)	12 680
Autres services extérieurs	1 000	CUB (17,22 %)	10 270
Charges de personnel	51 640	Adhésions (2,95 %)	1 760
Frais généraux	2 450		
Total Dépenses	59 640	Total Recettes	59 640

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative aux Projets Nature – Proposition d'un dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets,
VU l'arrêté communautaire n°2010/2306 du 21 décembre 2010 donnant délégation de signature à M. Serge Lamaison, vice-président, pour les affaires concernant le domaine de la Métropole Verte (espaces naturels, ceinture verte...).

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cette opération entre dans le cadre des objectifs du projet métropolitain valorisant, non seulement les espaces naturels et agricoles existants mais prenant aussi en compte l'ensemble du territoire, la reconquête de la nature en ville.

DECIDE

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 10 270,00 € H.T. est attribuée à l'association Arbres et Paysages en Gironde au titre du "Programme d'interventions pour 2012-2013 : Valorisation et sensibilisation du patrimoine arboré des haies sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux".

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2012 en section de fonctionnement, chapitre 67, fonction 8330, compte 6745, CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 4 JUIN 2012

M. SERGE LAMAISON